

Tableau A Programmes d'assurance médicaments publics — Accès local

Prov./Terr.	Nom du programme	Couverture	Admissibilité	Adhésion et renouvellement	Demande individuelle ou familiale	Prime	Franchise	Quote-part	Frais d'exéc. d'ordonnance	Restrictions sur les médicaments ¹
C.-B.	Fair PharmaCare	Médicaments onéreux	Quiconque sans couverture d'assurance suffisante	Adhésion facultative En ligne Aucun besoin de renouveler	Familiale (les enfants à charge de moins de 19 ans ou les étudiants non mariés âgés de 19 à 24 ans)	N	O Jusqu'à 3 % du revenu familial net (Possibilité de payer la franchise sur une base mensuelle si aucune assurance)	O 30 % Jusqu'à un maximum basé sur le revenu familial net	N	N
C.-B.	Permanent Residents of LTC Plan B	Universelle SLD/Domicile	Résidents permanents d'établissements de soins de longue durée qui sont inscrits au Plan B	Automatique	Individuelle	N	N	N	N	N
C.-B.	Income Assistance Plan C	Universelle Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des services sociaux	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service	Familiale	N	N	N	N	N

¹ La couverture des médicaments et des fournitures pour chacun des programmes est limitée à ceux apparaissant sur la liste des médicaments remboursés provinciale sauf indication contraire.

				social individualisé						
C.-B.	Cystic Fibrosis Plan D	Maladie	Patients des cliniques provinciales de fibrose kystique	Automatique par l'entremise d'une clinique de fibrose kystique	Individuelle	N	N	N	N	Seulement les médicaments et fournitures de fibrose kystique figurant sur la liste du Plan F
C.-B.	Children in At-Home Program Plan F	Universelle SLD/Domicile	Enfants handicapés qui reçoivent de l'aide médicale ou un soutien financier total dans le cadre du programme de soutien à domicile	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service social individualisé	Individuelle	N	N	N	N	N
C.-B.	Psychiatrie Médications Plan G	Maladie	Patients des cliniques de santé mentale provinciales qui nécessitent des médicaments psychiatriques et qui ne	Facultative par l'entremise d'un médecin ou d'une infirmière praticienne Aucun renouvellement	Individuelle	N	N	N	N	Couverture pendant un an seulement Médicaments psychiatriques figurant sur la liste du Plan G seulement

			peuvent les payer							
C.-B.	Palliative Care Plan P	Universelle SLD/Domicile	Personnes en fin de vie qui reçoivent des soins palliatifs à domicile ou dans un centre de soins palliatifs	Facultative par l'entremise d'une infirmière ou médecin en soins palliatifs	Individuelle	N	N	N	N	Seulement les médicaments de soins palliatifs sur la liste du Plan P
C.-B.	First Nations Health Authority Plan W	Population générale	Membres des Premières nations enregistrés auprès de la FNHA ²	Automatique par l'entremise de la FNHA	Familiale	N	N	N	N	N

Alb.	Seniors Plan	Assurance subventionnée par le gouvernement	Aînés de 65 ans et plus et leurs personnes à charge n'ayant pas une assurance suffisante	Facultative	Individuelle ou familiale (enfants entièrement à charge de moins de 21 ans ou enfants à charge de moins de 25 ans aux études)	N	N	30 % jusqu'à un maximum de 25 \$ par Rx	N	N Maximum de 600 \$/an pour les fournitures pour les diabétiques
------	--------------	---	--	-------------	---	---	---	---	---	---

² Le 1^{er} octobre 2017, la First Nations Health Authority de la C.-B. a transféré les membres enregistrés au programme des SSNA au régime provincial d'assurance médicaments. Un petit nombre de médicaments destinés à certains clients n'apparaissent pas sur la liste des médicaments remboursés par le BC Pharmacare demeurent couverts par le Programme des SSNA. La supervision de l'adhésion et de la couverture est effectuée par la FNHA tandis que le traitement des demandes et l'administration sont effectués par le BC Pharmacare.

Alb.	Non-Group Coverage	Assurance subventionnée par le gouvernement	Personnes de moins de 65 ans et leurs personnes à charge n'ayant pas une assurance suffisante	Facultative	Individuelle ou familiale (enfants entièrement à charge de moins de 21 ans ou enfants à charge de moins de 25 ans aux études)	O 63,50 \$/mois par individu 118 \$/mois par famille ³ Facturée sur une base trimestrielle	N	30 % jusqu'à un maximum de 25 \$ par Rx	N	N Maximum de 600 \$/an pour les fournitures pour les diabétiques
Alb.	Palliative Care	Universelle SLD/Domicile	Personnes en fin de vie recevant des soins palliatifs à la maison ou dans un établissement de SLD	Facultative Demande cosignée par le médecin ou l'infirmière praticienne en soins palliatifs	Individuelle	N	N	30 % jusqu'à un maximum de 25 \$ par Rx Maximum viager de 1000 \$	N	N Médicaments de soins de fin de vie figurant sur la liste en plus des prestations habituelles

Alb.	Soutien du revenu	Universel Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des services sociaux (programme de soutien du revenu)	Automatique par l'entremise d'un employé d'Alberta Works	Familiale	N	N	N	N	N
------	-------------------	-------------------------------------	---	--	-----------	---	---	---	---	---

³ Les demandeurs à faible revenu peuvent demander une subvention de la prime d'assurance pour réduire le montant mensuel.

Alb.	Prestation de maladie pour adultes de l'Alberta (AAHB)	Universel le Gens à faibles revenus	Familles à faible revenu ne participant pas aux programmes de soutien du revenu ou d'AISH qui ont des besoins importants en médicaments ou les personnes enceintes	Facultative Demande par l'entremise d'un centre Alberta Works	Familiale	N	N	N	N	N
Alb.	Prestation de soins de santé pour enfants de l'Alberta (ACHB)	Universel le Gens à faibles revenus	Personnes de moins de 18 ans ou de moins de 20 ans aux études de familles à faible revenu (moins de 26 000 \$)	Facultative Demande par l'entremise d'un employé d'Alberta Works	Familiale	N	N	N	N	N
Alb.	Revenu assuré pour les personnes gravement handicapées (AISH)	Universel le SLD/Domicile	Personnes ayant une invalidité permanente qui affecte leur capacité à gagner un revenu	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service social individualisé de l'AISH	Familiale	N	N	N	N	N

Sask.	Programme d'assurance-maladie complémentaire	Universelle Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des services sociaux	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service social individualisé	Familiale	N	N	O 2 \$	N	N
Sask.	Programme de prestations de santé familiale	Universelle Gens à faibles revenus	Familles à faible revenu non admissibles à l'aide sociale	Facultative	Familiale	N	De 100 \$ à 200 \$ sur une base semestrielle	O 35 % du coût de la Rx jusqu'à 25 \$	N	N
Sask.	Régime d'assurance-médicaments pour les personnes âgées	Universelle Population générale	Personnes âgées de 65 ans et plus admissibles à un crédit d'impôt en raison de l'âge (revenu individuel net inférieur à 65 000 \$)	Facultative Renouvellement automatique	Individuelle	N	N	O Jusqu'à 25 \$	N	N
Sask.	Régime d'assurance-médicaments pour les enfants	Universelle Population générale	Enfants de 14 ans et moins	Automatique	Individuelle	N	N	O Jusqu'à 25 \$	N	N

Sask.	Programme de soutien spécial	Médicaments onéreux	Toute personne dont les médicaments coûtent plus de 3,4 % de son revenu familial brut	Facultative Renouvellement automatique ou facultatif	Familiale	N	En fonction des coûts qui dépassent 3,4 % du revenu annuel brut	O 1 % du coût du médicament	N	N
Sask.	Programme d'assurance-médicaments pour les soins palliatifs	Universelle SLD/Domicile	Personnes en fin de vie recevant des soins palliatifs	Facultative par l'entremise d'un médecin ou d'une infirmière praticienne en soins palliatifs	Individuelle	N	N	N	N	N Comprend les médicaments de soutien couramment utilisés en soins palliatifs

Man.	Régime d'assurance-médicaments du Manitoba	Médicaments onéreux	Quiconque sans couverture d'assurance suffisante	Facultative	Familiale (personnes à charge doivent avoir moins de 18 ans)	N	O Jusqu'à 6,9 % du revenu familial brut (versements échelonnés offerts)	N	N	N
Man.	Programme d'aide à l'emploi et au revenu (EIA)	Universelle Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des services sociaux	Automatique par l'entremise d'un travailleur	Familiale	N	N	N	N	N

				en service social individualisé						
Man.	Programme de médicaments anticancéreux pris à domicile (HCD)	Maladie	Quiconque ayant besoin de médicaments anticancéreux pris à domicile qui figurent sur la liste des médicaments provinciale	Automatique par l'entremise d'un employé du centre anticancéreux ⁴	Individuelle	N	N	N	N	N
Man.	Metis Program MMF	Universelle Population générale	Métis de 65 ans et plus ayant un revenu annuel inférieur à 25 000 \$	Facultative par l'entremise de la Fédération Métisse du Manitoba	Individuelle	N	N	N	N	Fournit une aide pour payer la franchise d'assurance (privée ou publique) SEULEMENT
Man.	Programme d'accès gratuit aux médicaments pour	Universelle SLD/Domicile	Personnes en fin de vie recevant des soins palliatifs	Facultative par l'entremise d'un médecin en	Individuelle	N	N	N	N	Médicaments pour soins palliatifs apparaissant sur la

⁴ La personne doit également être inscrite au Régime d'assurance-médicaments du Manitoba. Une fois cette étape franchie, la personne fait exécuter son ordonnance dans une pharmacie. Le coût des médicaments est assumé comme d'habitude par le Régime d'assurance-médicaments, mais toute franchise applicable disparaît et le patient ne paie rien.

	soins palliatifs			soins palliatifs						liste seulement
Ont.	Programme de médicaments de l'Ontario (PMO) Aînés	Universelle Population générale	Personnes de 65 ans et plus	Automatique	Individuelle	N	O (100 \$ annuellement à moins d'être à faible revenu)	O (2 \$ à 6,11 \$)	N	N ⁵
Ont.	PMO Ontario au travail ou soutien aux personnes handicapées	Universelle Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des services sociaux	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service social individualisé	Familiale	N	N	O Jusqu'à 2 \$	N	N
Ont.	Trillium	Médicaments onéreux	Quiconque sans couverture d'assurance suffisante	Facultative	Familiale	N	O Jusqu'à 4 % du revenu familial ajusté Payée sur une base trimestrielle	O Jusqu'à 2 \$	N	N
Ont.	Soins de longue durée et soins à domicile	Universelle SLD/Domicile	Ontariens recevant des soins à domicile et résidents	Automatique par l'entremise d'un coordonnateur	Individuelle	N	N	N	N	N

⁵ Les médicaments pour traiter l'infection au VIH et les médicaments de soins palliatifs sont compris dans le PMO et le programme Trillium (conformément à la liste des médicaments provinciale), mais les prescripteurs de ces médicaments doivent figurer sur la liste des médecins facilitant l'accès à ces soins du PMO pour que la couverture de ces médicaments soit approuvée.

			d'établissements de SLD	eur de soins						
Ont.	Assurance-santé +	Universelle Population générale	Jeunes de moins de 25 ans	Automatique avec la carte Santé	Individuelle	N	N	N	N	N

Qc	RAMQ	Assurance subventionnée par le gouvernement	Toute personne non admissible à un régime privé (obligatoire)	Automatique seulement pour les gens de 65 ans et plus et les prestataires d'aide financière de dernier recours	Individuelle (sur la déclaration de revenus)	O De 0 \$ à 667 \$ annuellement	O 19,45 \$/mois	O 34,8 % (jusqu'à un maximum de 88,83 \$)	N	N
N.-B.	Régime médicaments du Nouveau-Brunswick	Assurance subventionnée par le gouvernement	Quiconque sans couverture d'assurance suffisante	Facultative	Familiale	O En fonction du revenu jusqu'à un maximum annuel de 2000 \$ par adulte (versements mensuels offerts)	N	O 30 % jusqu'à un maximum de 5 \$ à 30 \$ selon le revenu	N	N
N.-B.	Programme de soins de santé pour les aînés	Assurance subventionnée par le gouvernement	Personnes de 65 ans et plus sans couverture	Facultative	Individuelle	O 115 \$/mois	N	O 15 \$	N	N

			d'assurance							
N.-B.	Plan de médicaments sur ordonnance du N.-B. (PMONB) Aînés	Universelle Gens à faibles revenus	Aînés à faible revenu sans assurance ou non inscrits au Programme de soins de santé pour les aînés	Facultative	N	N	N 9,05 \$	O 9,05 \$ jusqu'à un maximum annuel de 500 \$	N	N
N.-B.	PMONB Développement social	Universelle Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des services sociaux	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service social individualisé	N	N	N	O 4,00 \$ jusqu'à un maximum annuel de 250 \$	N	N

N.-B.	PMONB SLD	Universelle SLD/Domicile	Résidents des établissements de SLD	Automatique par l'entremise de l'établissement	N	N	N	N	N	N
N.-B.	PMONB Foyers de soins spéciaux	Universelle SLD/Domicile	Résidents d'établissements résidentiels autorisés	Automatique par l'entremise d'un travailleur	N	N	N	O 4,00 \$ jusqu'à un maximum annuel de 250 \$	N	N

			pour adultes	en service social individualisé						
N.-B.	PMONB Programme pour la fibrose kystique	Universelle Maladie	Personnes atteintes de fibrose kystique qui n'ont pas de couverture d'assurance pour un médicament figurant sur la liste du Programme pour la fibrose kystique	Facultative	Individuelle	O 50 \$	N	O 20 % jusqu'à un maximum de 20 \$ par Rx et de 500 \$ par famille annuellement	N	O Liste des médicaments du Programme de la fibrose kystique
N.-B.	PMONB Programme pour la sclérose en plaques	Universelle Maladie	Personnes atteintes de sclérose en plaques qui ont besoin d'un médicament figurant sur la liste du Programme pour la sclérose en plaques et qui sont	Facultative	Individuelle	O 50 \$	N	O % à payer basé sur le revenu familial	N	O Liste des médicaments du Programme de la sclérose en plaques

			suivies par un neurologue							
--	--	--	---------------------------	--	--	--	--	--	--	--

N.-B.	PMONB Programme de greffe d'organe	Univers elle Maladie	Personnes qui ont reçu (ou qui recevront) une greffe d'organe solide ou de moelle osseuse qui n'ont pas de couverture d'assurance pour un médicament figurant sur la liste des médicaments du Programme de greffe d'organe	Facultative	Individuel le	O 50 \$	N	O 20 % jusqu'à un maximum de 20 \$ par Rx et de 500 \$ par famille annuellement	N	O Liste des médicaments du Programme de greffe d'organe
N.-B.	PMONB Programme pour l'insuffisance en hormones de croissance humaine	Univers elle Maladie	Personnes de moins de 19 ans ayant une insuffisance en hormones de croissance humaine et n'ayant pas de couverture d'assurance pour un médicament figurant sur la liste des médicaments du Programme pour l'insuffisance en hormones de croissance humaine	Facultative	Individuel le	O 50 \$	N	O 20 % jusqu'à un maximum de 20 \$ par Rx et de 500 \$ par famille annuellement	N	O Liste des médicaments du Programme pour l'insuffisance en hormones de croissance humaine
N.-B.	PMONB Programme pour le VIH/SIDA	Univers elle Maladie	Personnes atteintes du VIH qui n'ont pas de couverture d'assurance pour un	Facultative par l'entremise d'un	Individuel le	O 50 \$	N	O 20 % jusqu'à un maximum	N	O Liste des médicaments du

			médicament figurant sur la liste des médicaments du Programme pour le VIH/SIDA	spécialiste en maladies infectieuses				de 20 \$ par Rx et de 500 \$ par famille annuellement		Programme pour le VIH/SIDA
--	--	--	--	--------------------------------------	--	--	--	---	--	----------------------------

N.-É.	Seniors Pharmacare	Universelle Population générale	Personnes de 65 ans et plus n'ayant pas une couverture d'assurance	Facultative	Individuelle	O 424 \$ (plus bas pour les gens à faible revenu)	N	O 30 % jusqu'à un maximum annuel de 382 \$	N	N
N.-É.	Family Pharmacare	Médicaments onéreux	Quiconque sans couverture d'assurance suffisante	Facultative	Familiale	N	O Jusqu'à 20 % du revenu familial brut	O 20 % jusqu'à un maximum calculé annuellement en fonction du revenu	N	N
N.-É.	Community Services Pharmacare	Universelle Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des programmes de services communautaires et de soutien aux personnes handicapées	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service social individualisé	Familiale	N	N	O 5 \$ par Rx	N	N

N.-É.	Drug Assistance for Cancer Patients (DACP)	Universelle Maladie	Personnes ayant un diagnostic de cancer ne cotisant pas à un régime d'assurance et ayant un revenu annuel brut inférieur à 25 500 \$	Facultative	Individuelle	N	N	N	N	O Liste des médicaments du programme DACP
-------	--	---------------------	--	-------------	--------------	---	---	---	---	--

N.-É.	Low Income Pharmacare for Children	Universelle Gens à faibles revenus	Enfants de familles touchant des prestations fiscales pour enfants de la N.-É.	Facultative par l'entremise d'une demande postée au ministère des Services communautaires	Familiale	N	N	O 5 \$ par Rx	N	N
N.-É.	Palliative Care Home Drug Program	Universelle SLD/Domicile	Personnes en fin de vie recevant des soins palliatifs	Facultative par l'entremise d'un médecin en soins palliatifs	Individuelle	N	N	N	N	O Liste des médicaments de soins palliatifs
Î.-P.-É.	Programmes de médicaments à	Universelle Population générale	Personnes âgées de 65 ans et plus	Automatique	Individuelle	N	N	O 8,25 \$	O 7,69 \$	N

	l'intention des aînés									
Î.-P.-É.	Programme d'aide financière pour les médicaments	Universelle Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des services sociaux	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service social individualisé	Familiale	N	N	N	N	N
Î.-P.-É.	Programme de prestations de santé familiales	Universelle Gens à faibles revenus	Enfants des familles à faible revenu âgés de moins de 18 ans ou de moins de 25 ans s'ils sont aux études (en fonction de la taille de la famille)	Facultative	Familiale	N	N	N	O	N

Î.-P.-É.	Programme de couverture des coûts exorbitants en médicaments	Médicaments onéreux	Quiconque sans couverture d'assurance suffisante	Facultative	Familiale	N	O 3 % à 12 % du revenu brut	N	N	N
----------	--	---------------------	--	-------------	-----------	---	-----------------------------	---	---	---

Î.-P.-É.	Programme de médicaments génériques	Universelle	Quiconque âgé de moins de 65 ans sans couverture d'assurance	Facultative	Individuelle	N	N	N	N	O Le prix des médicaments génériques apparaissant sur la liste provinciale est limité à 19,95 \$
Î.-P.-É.	Programme de pharmacies d'établissements de santé	Universelle SLD/Domicile	Résidents des établissements publics de SLD et de soins spéciaux ⁶	Automatique par l'entremise de la résidence	Individuelle	N	N	N	N	N
Î.-P.-É.	Programme de couverture des médicaments onéreux	Médicaments onéreux Maladie	Personnes ayant besoin d'un médicament précis figurant sur la liste des médicaments onéreux et n'ayant pas une couverture d'assurance suffisante	Facultative	Individuelle	N	O En fonction du revenu familial	N	O	O Liste des médicaments onéreux
Î.-P.-É.	Programme de médicaments pour le diabète	Universelle Maladie	Personnes ayant reçu un diagnostic de diabète satisfaisant aux critères	Facultative par l'entremise d'une clinique	Individuelle	N	N	O 10 \$ à 20 \$	N	O Liste des médicaments contre le diabète et bandelettes

⁶ À l'Île-du-Prince-Édouard, les résidents d'établissements de SLD privés doivent faire une demande de couverture du coût des médicaments par l'entremise du Programme d'aide sociale du ministère des Services à la famille et à la personne.

			cliniques et enregistrées auprès d'une clinique du diabète							
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

T.-N.-L.	65+ Plan	Universelle Population générale	Personnes de 65 ans et plus prestataires du SRG	Automatique Le Régime reçoit la confirmation par Service Canada de l'approbation du SRG	Individuelle	N	N	N	O 6 \$	N Comprend le remboursement de 75 \$ du coût des fournitures pour stomisés sur présentation des reçus
T.-N.-L.	Foundation Plan	Universelle Gens à faibles revenus	Bénéficiaires des services sociaux	Automatique par l'entremise d'un travailleur en service social individualisé	Familiale	N	N	N	N	N
T.-N.-L.	Access Plan	Universelle Gens à faibles revenus	Personnes à faible revenu non admissibles au Foundation Plan	Facultative	Familiale	N	N	O 20 % à 70 % selon le revenu familial et la taille de la famille	N	N

T.-N.-L.	Assurance Plan	Médicaments onéreux	Quiconque sans couverture d'assurance suffisante	Facultative	Familiale	N	O Jusqu'à 10 % du revenu familial net	N	N	N Le demandeur doit être au courant des coûts anticipés des médicaments ou du montant qu'il a déjà payé (la franchise est basée sur le % du revenu consacré aux médicaments)
----------	----------------	---------------------	--	-------------	-----------	---	--	---	---	---

T. N.-O.	Régime d'assurance-maladie complémentaire pour les personnes âgées	Universelle Population générale	Résidents non autochtones ou Métis non originaires des T. N.-O. de 60 ans et plus	Facultative	Individuelle	N	N	N	N	Correspond à la liste des médicaments des SSNA ⁷
T. N.-O.	Régime d'assurance-maladie complémentaire	Universelle Population générale	Métis originaires des T. N.-O. inscrits	Facultative	Individuelle	N	N	N	N	Correspond à la liste des

⁷ Ce programme est administré par la Croix Bleue Alberta, mais la liste des médicaments remboursés et les règles d'autorisation spéciale utilisées dans le cadre de ce programme correspondent à celles des SSNA.

	taire pour les Métis									médicaments des SSNA
T. N.-O.	Régime d'assurance-maladie complémentaire pour maladies spécifiques	Universelle Maladie	Non-autochtones ou Métis non originaires des T. N.-O. sans couverture d'assurance suffisante pour les médicaments servant à traiter les maladies suivantes : https://www.hss.gov.nt.ca/fr/services/regimes-dassurance-maladie-complementaires/regime-dassurance-maladie-pour-certaines	Facultative	Individuelle	N	N	N	N	Correspond à la liste des médicaments des SSNA

Nt	Programme de prestations d'assurance-maladie complémentaire (PAMC) pour les personnes âgées	Universelle Population générale	Personnes de 65 ans et plus non autochtones	Facultative	Individuelle	N	N	N	N	Correspond à la liste des médicaments des SSNA
----	---	---------------------------------	---	-------------	--------------	---	---	---	---	--

Nt	Programme de prestations d'assurance-maladie complémentaire (PAMC) Couvertures spécifiques	Universelle Maladie	Personnes non autochtones sans couverture d'assurance suffisante pour des médicaments servant à traiter les maladies suivantes : https://gov.nu.ca/fr/health/information/%C3%A9tats-pathologies-sp%C3%A9cifiques	Facultative	Individuelle	N	N	N	N	Correspond à la liste des médicaments des SSNA
Yn	Programme d'assurance médicaments	Universelle Population générale	Personnes de 65 ans et plus ou âgées de 60 à 64 ans qui sont mariées avec une personne de 65 ans et plus sans assurance privée	Facultative	Individuelle	N	N	N	N	N

Yn	Programme d'assurance-médicaments et de soins ophtalmologiques pour enfants	Universelle Population générale	Enfants de familles à faible revenu	Facultative par l'entremise d'un médecin ou d'une infirmière en santé communautaire	Familiale	N	O Jusqu'à 250 \$ par enfant ou 500 \$ par famille selon le revenu	N	N	N
Yn	Programme d'aide aux malades chroniques	Médicaments onéreux Maladie	Personnes sans couverture d'assurance suffisante qui ont besoin d'un médicament ou d'une fourniture admissible pour une des maladies suivantes : http://www.hss.gov.yk.ca/fr/chronicdisease.php	Facultative par l'entremise d'un médecin ou d'une infirmière en santé communautaire Les demandes doivent être préautorisées avant l'achat	Individuelle	N	O Varie	N	N	N Coûts remboursés

Tableau B
Programmes d'assurance médicaments publics — Hôpitaux et soins spécialisés

Province	Nom du programme	Maladies/Sièges de la maladie	Géré par	Admissibilité	Adhésion	Distribution
----------	------------------	-------------------------------	----------	---------------	----------	--------------

C.-B.	BC Centre for Excellence (BC-CfE) HIV Program	VIH	BC-CfE HIV Drug Treatment Program	Personne avec une infection au VIH documentée qui satisfait aux critères du protocole thérapeutique de la C.-B.	Facultative par l'entremise d'un médecin prescripteur	Pharmacies d'hôpitaux et de cliniques communautaires désignées
C.-B.	BC Cancer Drug Benefits and Compassionate Access Program	Cancer	BC Cancer Agency	Personne inscrite comme patiente auprès d'un centre de cancérologie de la C.-B.	Automatique par l'entremise d'un centre de cancérologie de la C.-B.	Pharmacies des centres de cancérologie régionaux
Alb.	Outpatient Cancer Drug Benefit	Cancer	Alberta Health	Patient doit être inscrit auprès d'un centre de cancérologie régional	Automatique par l'entremise d'un centre de cancérologie	Pharmacies des centres de cancérologie régionaux
Alb.	Specialized High Cost Drug Program	VIH Greffe d'organe Fibrose kystique Déficit en hormone de croissance DMLA (Visudyne) HTAPP (Flolan)	Alberta Health	Patient doit avoir un diagnostic confirmé et se faire prescrire un médicament par un spécialiste approprié conformément aux lignes directrices de la liste de médicaments d'Alberta Health	Automatique par l'entremise d'un prescripteur	Pharmacies d'hôpitaux désignées
Alb.	RAPID	Maladies rétinienne nécessitant des traitements Anti-VEGF (Lucentis, Avastin, Eylea)	Alberta Health and Retinal Society of Alberta	Personne atteinte d'une maladie rétinienne documentée à qui l'on a prescrit l'un des traitements	Automatique par l'entremise d'un médecin prescripteur	Clinique d'ophtalmologie ou bureau d'un spécialiste

				préventifs indiqués		
--	--	--	--	---------------------	--	--

Sask.	Saskatchewan Cancer Drug Program	Cancer	Saskatchewan Cancer Agency	Patient doit être inscrit auprès d'un centre de cancérologie régional	Automatique par l'entremise d'un centre de cancérologie	Pharmacies des centres de cancérologie désignées
Ont.	Programme de médicaments spéciaux	Fibrose kystique Thalassémie Maladie rénale (Anémie) VIH (Zidovudine) Greffe Hormone de croissance humaine Maladie de Gaucher Schizophrénie (Clozapine)	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	Patient doit être suivi par un spécialiste dans un hôpital désigné	Automatique par l'entremise de la pharmacie d'hôpital	Pharmacies d'hôpitaux désignées
Ont.	Programme de médicaments pour les maladies métaboliques	Maladies métaboliques héréditaires prises en charge par le programme http://www.health.gov.on.ca/en/pro/programs/drugs/funded_drug/pdf/list_food.pdf (en anglais seulement)	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	Patient doit être suivi par un spécialiste dans un établissement désigné pour une maladie ouvrant droit à indemnisation ET ne pas avoir une couverture d'assurance pour les médicaments prescrits	Facultative Approbation préalable requise Demande remplie et présentée par le médecin prescripteur	Pharmacies d'hôpitaux désignées

Ont.	Programme pour maladies ophtalmologiques	Maladies ophtalmologiques (Visudyne ^{MD})	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	Patient doit être suivi par un ophtalmologiste pour une maladie ouvrant droit à indemnisation	Facultative Approbation préalable requise Demande remplie et présentée par l'ophtalmologiste prescripteur	Les pharmacies d'hôpitaux désignées fournissent le médicament à l'ophtalmologiste une fois la demande approuvée
Ont.	Programme de prophylaxie pour les infections à virus respiratoire syncytial chez les nouveau-nés et les nourrissons à haut risque (Programme PS-IVRS)	IVRS (Synagis ^{MD})	Ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario	Bébé prématuré qui satisfait aux critères d'admissibilité au traitement	Facultative Approbation préalable requise Demande remplie par le médecin prescripteur	Le médecin prescripteur reçoit jusqu'à 5 doses à administrer au patient pendant la saison de VRS
N.-É.	High Cost Drug Program	VIH Maladies infectieuses Greffe Maladie rénale (anémie) Prévention de la neutropénie fébrile chez les patients recevant une chimiothérapie (G-CSF)	NS Department of Health and Wellness	Personne à qui un spécialiste a prescrit un médicament figurant sur la liste du programme	Automatique par la pharmacie d'hôpital	Pharmacie d'hôpital Patient paie 11,50 \$ de frais d'exécution d'ordonnance (facturés par l'hôpital)
N.-É.	Anti-VEGF Drug Funding	Maladies rétinienne nécessitant des traitements Anti-VEGF	NS Department of Health and Wellness	Personne à qui un ophtalmologiste a prescrit de l'Avastin ou du Lucentis	Automatique par l'ophtalmologiste ou le personnel de la clinique (seulement pour	Cliniques d'ophtalmologie désignées et bureaux de spécialistes

					ceux participant à un programme du Pharmacare)	
Î.-P.-É.	Programme de médicaments pour le VIH	HIV	Santé publique de l'Î.-P.-É.	Personnes ayant un diagnostic de VIH, de SIDA ou celles blessées par une aiguille	Facultative Approbation préalable requise Demande remplie et présentée par le médecin prescripteur	Pharmacie provinciale
Î.-P.-É.	Programme de médicaments pour la santé mentale communautaire	Maladie mentale (médicaments antipsychotiques injectables)	Régime d'assurance-médicaments de l'Î.-P.-É.	Personne ayant un diagnostic de maladie mentale inscrite auprès des Services communautaires en santé mentale	Automatique par l'entremise des Services communautaires en santé mentale	Pharmacie provinciale fournit les médicaments aux Services communautaires en santé mentale
Î.-P.-É.	Programme de médicaments pour la fibrose kystique	Fibrose kystique	Régime d'assurance-médicaments de l'Î.-P.-É.	Personne ayant un diagnostic de fibrose kystique	Facultative Approbation préalable requise Demande remplie par le médecin prescripteur	Pharmacie provinciale
Î.-P.-É.	Programme d'érythropoïétine	Anémie (maladie rénale) (EPO)	Régime d'assurance-médicaments de l'Î.-P.-É.	Personne ayant un diagnostic d'insuffisance rénale chronique ou recevant un traitement de dialyse	Facultative Approbation préalable requise Demande remplie par un néphrologue ou par un médecin qui joint à la demande le rapport d'un néphrologue	Pharmacies d'hôpitaux désignées
Î.-P.-É.	Programme de médicaments pour le déficit en	Déficit en hormone de croissance ou	Régime d'assurance-	Personne ayant un diagnostic de déficit en	Facultative Approbation préalable requise	Pharmacie provinciale

	hormone de croissance	syndrome de Turner	médicaments de l'Î.-P.-É.	hormone de croissance ou de syndrome de Turner	Demande remplie par un endocrinologue	
Î.-P.-É.	Programme de médicaments pour l'hépatite	Hépatite	Régime d'assurance-médicaments de l'Î.-P.-É.	Personne ayant un diagnostic d'hépatite ou ayant été en contact étroit avec une personne ayant l'hépatite	Automatique par l'entremise du médecin prescripteur	Pharmacie provinciale
T.-N.-L.	Special Needs Program	Fibrose kystique Déficit en hormone de croissance	NL Department of Health and Community Services	Personne ayant un diagnostic de fibrose kystique ou de déficit en hormone de croissance	Automatique par l'entremise de la pharmacie d'hôpital	Pharmacie provinciale